

- AVIS D'ATTRIBUTION -

1. Concédant :

SAINT-LOUIS Agglomération
M. Jean-Marc DEICHTMANN, Président
Place de l'Hôtel de Ville
CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tel : 03.89.70.90.70 - Fax 03.89.70.90.85
E-mail : direction@agglo-saint-louis.fr
Adresse internet : <http://www.agglo-saint-louis.fr>
Adresse du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>
Catégorie : Collectivité territoriale
Activité principale : Services généraux des administrations publiques

2. Objet du contrat :

Intitulé :

Contrat de concession pour la gestion et l'exploitation d'un service public d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)

Classification CPV :

Code CPV	Libellés des codes CPV
85311300-5	Services sociaux pour les enfants et adolescents
85312000-9	Services sociaux sans hébergement

Durée du contrat :

Le contrat de concession est conclu pour une durée de 5 ans à compter du 1er septembre 2021, soit jusqu'au 31 août 2026 inclus.

Type de procédure :

Contrat de concession de service public passé selon les dispositions de l'article L.3121-1 du Code de la commande publique et des articles L.1411-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Contrat de concession passé en procédure dite ouverte, les candidatures et les offres étant remises simultanément.



Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :

Critères de jugement des offres	Pondération
Qualité technique de l'offre au regard du mémoire technique	60%
Qualité financière de l'offre au regard des Comptes d'exploitation prévisionnels (CEP) consolidés	40%

Publications antérieures concernant le même contrat :

Avis d'appel public à la concurrence paru :

- Au BOAMP, avis n° 21-17978, publié le 8 février 2021

4. Attribution du contrat :

Date d'attribution du contrat : Vendredi 23 juillet 2021

Titulaire du contrat :

ASSOCIATION LA CLEF
3, rue Charles Peguy
68870 BARTENHEIM

Montant du contrat :

Versement par le concédant d'une compensation des contraintes de service public d'un montant de 28 178,00 € (valeur mai 2021) par année d'exécution du contrat, soit un total de 140 890,00 € sur la durée totale du contrat.

5. Renseignements complémentaires :

Autres informations :

Date de signature du contrat : Mercredi 21 juillet 2021

Le contrat est consultable au siège de SAINT-LOUIS Agglomération, sur demande à adresser au Service Marchés Publics de la collectivité, dans le respect des secrets protégés par la loi.

6. Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03.88.21.23.23
Fax : 03.88.36.44.66
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Strasbourg

31, avenue de la Paix

B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex

Tél : 03.88.21.23.23

Fax : 03.88.36.44.66

E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr

<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Litiges

Préfecture de Meurthe-et-Moselle

1, rue du Préfet Claude Erignac

54038 Nancy Cedex

Tél : 03.83.34.25.65 - Fax : 03.83.34.22.24

E-mail : therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr

<http://meurthe-et-moselle.gouv.fr>

Date d'envoi du présent avis : Mercredi 4 août 2021